

L'UNSA agit pour la Santé au Travail au sein des CHSCT

- **Pour des représentants compétents aux CHSCT
Votez pour les listes UNSA aux Comités Techniques**



Le 4 Décembre Je vote UNSA



UNSA Fonction publique 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet

Le CHSCT c'est quoi ?

Rendu obligatoire sur les 3 versants de la Fonction Publique (Accord santé 2009, loi du 2010-751, décret 2011-774), le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé et de la sécurité des agents de la Fonction Publique ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Composition du CHSCT

Président (Employeur public ou son représentant)

Représentants du personnel désignés par les OS élues au CT

Conseiller de prévention coordonnateur des assistants de prévention

Médecin de prévention

l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail)

Seul les représentants du personnel peuvent voter

Le CHSCT a pour mission :

- *de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail,*
- *d'améliorer les conditions de travail de tous les agents des 3 versants de la Fonction Publique*
- *de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières (droit d'alerte - droit de retrait)*
- *de donner un avis sur les aménagements importants des postes de travail (réorganisations, restructurations...)*

UNSA Fonction publique 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnole



Les prérogatives du CHSCT :

CHS
CT

Analyse et évaluation des risques professionnels ; mesure de prévention

CHS
CT

Enquête : obligatoire en cas de danger ou de risques graves

CHS
CT

Droit d'accès et de visite des locaux professionnels

CHS
CT

Propositions d'action afin de réduire voire supprimer les risques

www.unsa-fp.org



Le CHSCT devra veiller sur :

Les moyens, espaces, outils et environnement :

Poste de travail : postures principales (assis, debout), charges, Fréquences...

Environnement : type d'éclairage, propreté, bruit, température de l'air, humidité...

Espace : dimensions, structure de l'espace, esthétique, Encombrement...

Les relations de travail :

Organisation du travail : planification, travail seul ou en équipe, évaluation du travail, marges de décision, moyens de travail

Temps : durée du travail, pauses, horaires

Relations de travail : avec hiérarchie, collègues, soutien social

Le contenu, sens, rétribution et reconnaissance :

Autonomie, exigence, complexité, reconnaissance, évaluation, rémunération

Les moyens d'action du CHSCT

- *La promotion de la prévention des risques*
- *La formation*
- *La recherche et la proposition de solutions*
- *La surveillance*
- *L'intervention et l'interpellation*
- *La libre circulation*
- *Les enquêtes*
- *Les expertises*



**CHSCT = Moyen de pression
pour le respect de votre santé**



Le registre Santé Sécurité un outil pour le CHSCT

Le registre de santé et sécurité

- doit être ouvert sur chaque lieu de travail
- doit être accessible à tous les personnels

On doit pouvoir y consigner toutes les observations relatives à la prévention des risques professionnels :

- risque observé ou encouru,
- accident ou incident vu ou vécu,
- dysfonctionnement d'une installation...



Vous identifiez des risques ? Contactez vos représentants UNSA au CHSCT



L'UNSA exige :

- **Le renforcement des prérogatives du CHSCT**
- **Le respect des crédits d'heures donnés au représentants du personnel pour être au plus près des agents**
- **L'application de la réglementation CHSCT sur le versant Territorial**
- **Une réponse de l'employeur aux signalements effectués sur les registres**
- **Le respect des droits d'alerte et de retrait**

Le 4 Décembre

Je vote UNSA

